

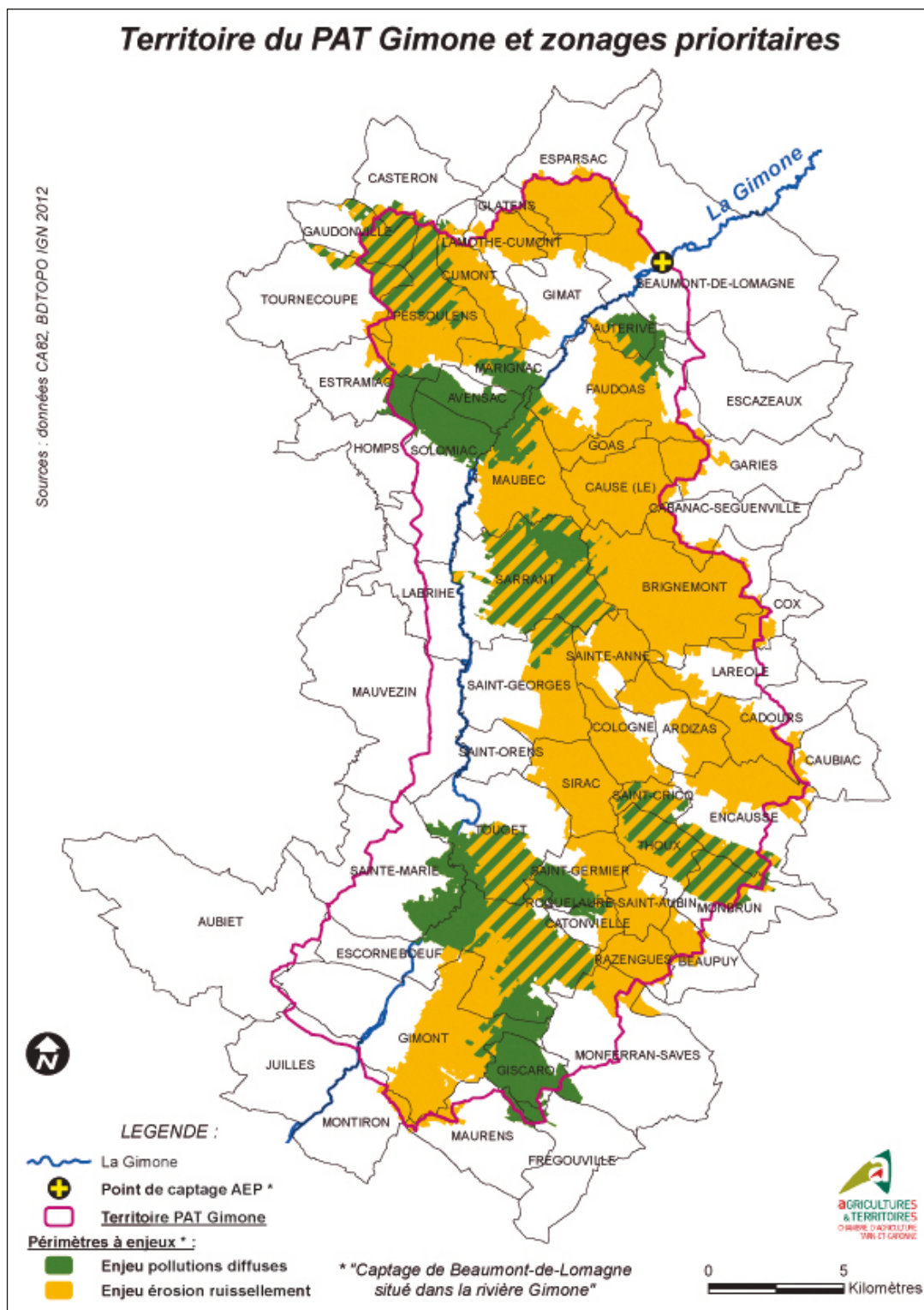
# Le Plan d'Action Territorial (PAT) Gimone : comment adhérer à la démarche ?

Pour améliorer la qualité de l'eau produite au captage de Beaumont de Lomagne, le second plan d'action territorial (PAT) Gimone propose d'intervenir sur trois thématiques : la diminution des risques érosifs, la réduction des risques de contamination des eaux de surface par les molécules phytosanitaires et les nitrates. Les chambres d'agriculture du Gers et du Tarn-et-Garonne animent ce programme sur le territoire interdépartemental.

## Le territoire du PAT

Le territoire du PAT Gimone II a une superficie de 38 922 hectares. Les 2/3 de la superficie sont situés dans le département du Gers. 775 exploitations sont concernées dont 638 sur un zonage prioritaire défini. Ces zonages correspondent à des bassins ver-

sants prioritaires pour les enjeux pollutions diffuses ou les enjeux érosion/ruissellement. Ils définissent notamment l'accès prioritaire au conseil personnalisé et aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).



## Où en est-on dans la mise en oeuvre du programme ?

Plusieurs actions sont d'ores et déjà mises en oeuvre. Elles s'adressent à tous les exploitants agricoles qui exploitent des terres dans le territoire et les bassins prioritaires. Dans le cadre du PAT, l'Agence de l'eau Adour-garonne accompagne financièrement les exploitations engagées dans une démarche de progrès.

1. Celle-ci porte tout d'abord sur la réalisation d'un **diagnostic initial de l'exploitation** qui pose les bases d'un plan d'action individualisé. Il s'attache à décrire la vulnérabilité de l'exploitation au regard des thématiques érosion, phyto et ferti, et identifie les leviers et les marges de progrès.
2. Le diagnostic peut déboucher sur la construction d'un **projet MAEC**, qui peut être proposé pour la campagne 2017.
3. Il peut aussi déboucher sur un projet **d'équipement en matériel** pour accom-

pagner le changement de pratique ou les **aménagements anti-érosifs**. L'option individuelle ou collective de cet investissement sera toujours analysée. Des aides peuvent être mobilisées dans le cadre des appels à projets régionaux ou via le réseau CUMA.

4. Chaque agriculteur peut également bénéficier d'un **suivi personnalisé**, par un conseiller spécialisé, sur les 5 ans du PAT. L'accompagnement technique peut porter sur un volet agronomique renforcé, sur l'aménagement de zones tampons, la gestion de la ripisylve, l'agroforesterie... Les partenaires du programme proposent également un programme concerté d'**animations sur le territoire**. Deux journées techniques sur le désherbage mécanique ont été organisées dans ce cadre les 31 mai et 8 juin dernier.



Démonstrations de matériels de désherbage mécanique à Sarrant le 8 juin.

## Les démarches pour vous engager

Si vous souhaitez participer à ces actions, n'hésitez pas à contacter les partenaires du projet : les Chambres d'Agriculture 32 et 82, les coopératives Gersycoop, Maïsagri Duran, Qualisol,

Agrod'Oc et Val de Gascogne, Arbres et Paysages 32, Arbre et Paysage d'Autan, Campagnes Vivantes, le GABB32, l'Adasea 32, les syndicats de rivière de la Gimone.

## Au programme des prochaines semaines

Les thèmes des prochaines animations collectives sont retenus, reste à préciser les dates :

- En décembre, une journée sur l'introduction des couverts végétaux dans le système de culture.
- D'octobre à décembre, trois visites d'exploitations en agriculture biologique :

itinéraires techniques, gestion du temps de travail, motivations du passage en agriculture biologique, données économiques.

Les comités techniques vont se réunir début octobre pour préciser ce calendrier et prévoir les animations 2017. Les dates seront communiquées dans les prochains numéros de la Volonté Paysanne du Gers.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Eva Deschamps ou Alexandre Sansonnette, Services Techniques de la Chambre d'Agriculture du Gers au 05.62.61.77.13. Vous pouvez également retrouver toute l'actualité du PAT sur le site internet de la Chambre d'Agriculture du Gers - [www.gers-chambagri.com](http://www.gers-chambagri.com) - à la rubrique « Nos actions, nos conseils ».

